



PU.1793.6.30b

annulation

Antoine Joseph Maillard dont il est question
 sur le feuillet précédent est venu le cinq
 juillet 1793 me déclarer qu'il n'étoit plus d'avis
 d'en venir à l'acte de mariage qui devoit avoir
 lieu devant moi le dix du présent mois de juillet
 en conséquence l'acte précédent doit être regardé
 comme non avenu

fait à wizernes le cinq juillet mil sept cent
 quatre vingt treize l'an deuxième de la république
 française Lefebvre officier public